

ANNEXE 8/9/a.

- Ansouis
- La Bastide des Jourdans
- La Bastidonne
- Beaumont de Pertuis
- Cabrières d'Aigues
- Cadenet
- Cucuron
- Grambois
- La Motte d'Aigues
- La Tour d'Aigues
- Mirabeau
- Peypin d'Aigues
- Saint Martin de la
- Brasque
- Sannes
- Villelaure
- Vitrolles en Luberon



COTELUB

Monsieur le Maire
 Hôtel de Ville
 Place de l'Eglise
 84240 La Tour d'Aigues

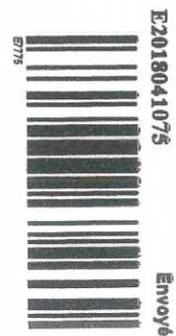
La Tour d'Aigues, le 27 Avril 2018

MAIRIE DE LA TOUR D'AIGUES
 - 2 MAI 2018
 COMMUNAUTÉ DE TERRITOIRES
 N° 180500591

BORDEREAU D'ENVOI n° 2018-04-1075
Envoi en recommandé avec accusé de réception

Nombre de pièces	Désignation des pièces	Observations
1	Délibération 2018-016 relative à la présentation de l'avis de la commissions en charge de l'émission des avis sur les projets de PLU au titre du SCOT – Commune de La Tour d'Aigues	Pour notification

Le secrétariat,





COMMUNAUTE
TERRITORIALE
SUD LUBERON

Parc d'activités Le Revol
128, chemin des vieilles vignes
34240 LA TOUR D'AIGUES
www.cotelub.fr

RECOMMANDE	AVIGNON PIC VAUCLUSE	€ R.F. LA POSTE
R1 AR	30-04-18 434 L1 008841 D9DF 849650	005,36 HQ 382764



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20180322-2018-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2018

Publication : 11/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Date de convocation : 9 Mars 2018
Date d'affichage : 9 Mars 2018
DATE DE PUBLICATION ou notification :

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille dix-huit et le 22 Mars,

À 18 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul FABRE, Président,

Présents : Mmes – MM ALLEGRE Henri, ARAMAND Françoise, BARNOUIN Monique, BESTAGNO Michel, BRABANT Jean-Marc, D'AMATO Jacqueline, DE SABRAN-PONTEVES Géraud, DECKER Marie, DECUIGNIERES Jacques, DELAYE Jean-Claude, DERANQUE Roger, FERETTI Alain, FORTIN Jean-Claude, GENTY Guy, GIRAUDON Josiane, JEAN Geneviève, NATTA Jacques, PEREZ Fernand, RAOUX Françoise, RICHAUD Joëlle, RIOU Jean-Yves, RISBOURG Grégory, ROUZET Richard, RUFFINATTI Michel, SABATER Nicole, SERRA Catherine, TCHOBDRENOVITCH Robert et VITALE Bernadette.

Procuration de : Mmes – MM ALLEGRE Sandrine à PEREZ Fernand, AMOURDEDIEU - OLLIER Claudine à DE SABRAN-PONTEVES Géraud, FRANC Daniel à GENTY Guy, LAROCHE Franck à RICHAUD Joëlle, ROBERT Jean-Louis à GIRAUDON Josiane

Absents et excusés : Mmes-M BRETTE Romain, GRELET Béatrice, NEGREL Stéphanie, FABRE Paul, DUMONTIER Rose-Marie, COUTON Géraldine, AUBOIS Pierre, LOVISOLO Jean-François

Josiane Giraudon est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2018-016
URBANISME - Présentation des avis de la commission sur les projets de PLU,
au titre du SCOT, commune de La Tour d'Aigues

Rapporteur : Paul Fabre

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Cotelub,

Vu le SCOT du Sud Luberon approuvé le 23 novembre 2015,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Vaucluse en date du 3 juillet 2017 portant dissolution du syndicat du SCOT Sud Luberon et précisant que le SCOT du Sud Luberon s'applique sur le territoire restreint aux 16 communes de COTELUB,

Vu la délibération n°2017-073 du conseil communautaire portant création d'une commission en charge de l'émission des avis sur les PLU au titre de la compétence SCOT de COTELUB,

Vu l'avis rendu par les membres dans la réunion du 23 février 2018 de la commission susvisée sur le PLU de la commune de La Tour d'Aigues et sur celui de la commune de Cucuron,

Vu l'avis rendu par les membres du Bureau dans sa réunion du 8 mars 2018,

Considérant que les PLU des communes doivent être compatibles avec les SCOT,

Considérant que COTELUB doit se prononcer au titre de sa compétence SCOT,

Considérant les orientations principales du SCOT Sud Luberon à savoir :

- Trame vert et bleue
- Intégration du risque
- Préservation des espaces agricoles et naturels
- Limitation de la consommation de l'espace
- Développement démographique et diversification de l'habitat
- Mobilité et transport
- Développement économique
- Valorisation du patrimoine

Après avoir rappelé que les élus, siégeant au sein de cette commission, n'ont pas pris part aux travaux portant sur des dossiers auxquels ils sont intéressés au sens de l'article L2131-11 du CGCT ainsi que sur les dossiers portant sur les collectivités dont ils sont les représentants,

Après avoir souligné que seul le conseil communautaire émet l'avis définitif sur le projet de PLU soumis à COTELUB pour avis au titre du schéma de cohérence territoriale, que les conseillers intéressés ne pourront pas prendre part aux débats et aux votes du conseil communautaire,

Monsieur le rapporteur donne lecture des avis rendus par la commission tels que :

- Sur le projet de PLU de la Tour d'Aigues : avis favorable avec 2 réserves :
 - o Les risques figurant en annexe pourraient être reportés sur Les plans de zonage avec des indices (I1, I2, ...) et sur le règlement pour une meilleure lisibilité.
 - o Prévoir des emplacements réservés pour la création de pistes cyclables.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire :

- D'approuver l'avis rendu par la commission
- De l'autoriser à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Le Conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'avis rendu par la commission
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

33 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés.

Le Président
Paul FABRE

